

R A P P O R T S E M E S T R I E L

2023



*aéma*  
G R O U P E

GROUPE  
MUTUALISTE  
DE PROTECTION

 **AESIO**  
MUTUELLE

 **MACIF**

 **abeille**  
ASSURANCES

 **Ofi invest**





S O M M A I R E

7

**RAPPORT D'ACTIVITE**

P. 4

2

**ETATS COMPTABLES  
CONSOLIDES**

P. 24

3

**RAPPORT D'EXAMEN  
LIMITE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES  
ETATS COMPTABLES  
COMBINES**

P. 56



# RAPPORT D'ACTIVITE

---

1.1	PRESENTATION D'AEMA GROUPE	5
1.2	FAITS MARQUANTS	10
1.3	ACTIVITES ET PERFORMANCE ECONOMIQUE DU GROUPE	11
1.4	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	21

## 1.1 PRESENTATION D' AEMA GROUPE

Le groupe Aéma Groupe est un groupe d'assurance mutualiste dont l'entreprise mère est la Sgam Aéma Groupe (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle), régie par le Code des assurances et à laquelle deux entités sont affiliées :

- Macif SAM, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités IARD produites par Macif SAM et Épargne/Retraite produites par Mutavie. Macif SAM est également en charge du pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif. Macifilia et Thémis, sociétés anonymes filiales de Macif SAM, sont toutes deux également en charge des activités IARD. Abeille Assurances Holding, filiale de Macif SAM, est en charge du pilotage et des performances des activités de ses filiales, sous le contrôle de ses actionnaires et de la tête de groupe prudentiel ;
- l'UMG Aésio Macif, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités Santé/Prévoyance. Elle regroupe les mutuelles suivantes : Aésio mutuelle, Apivia Macif Mutuelle, la MNPAF, la Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité (MMJ) et NUOMA.

La Sgam Aéma Groupe, en sa qualité d'entreprise mère du groupe a notamment pour objet :

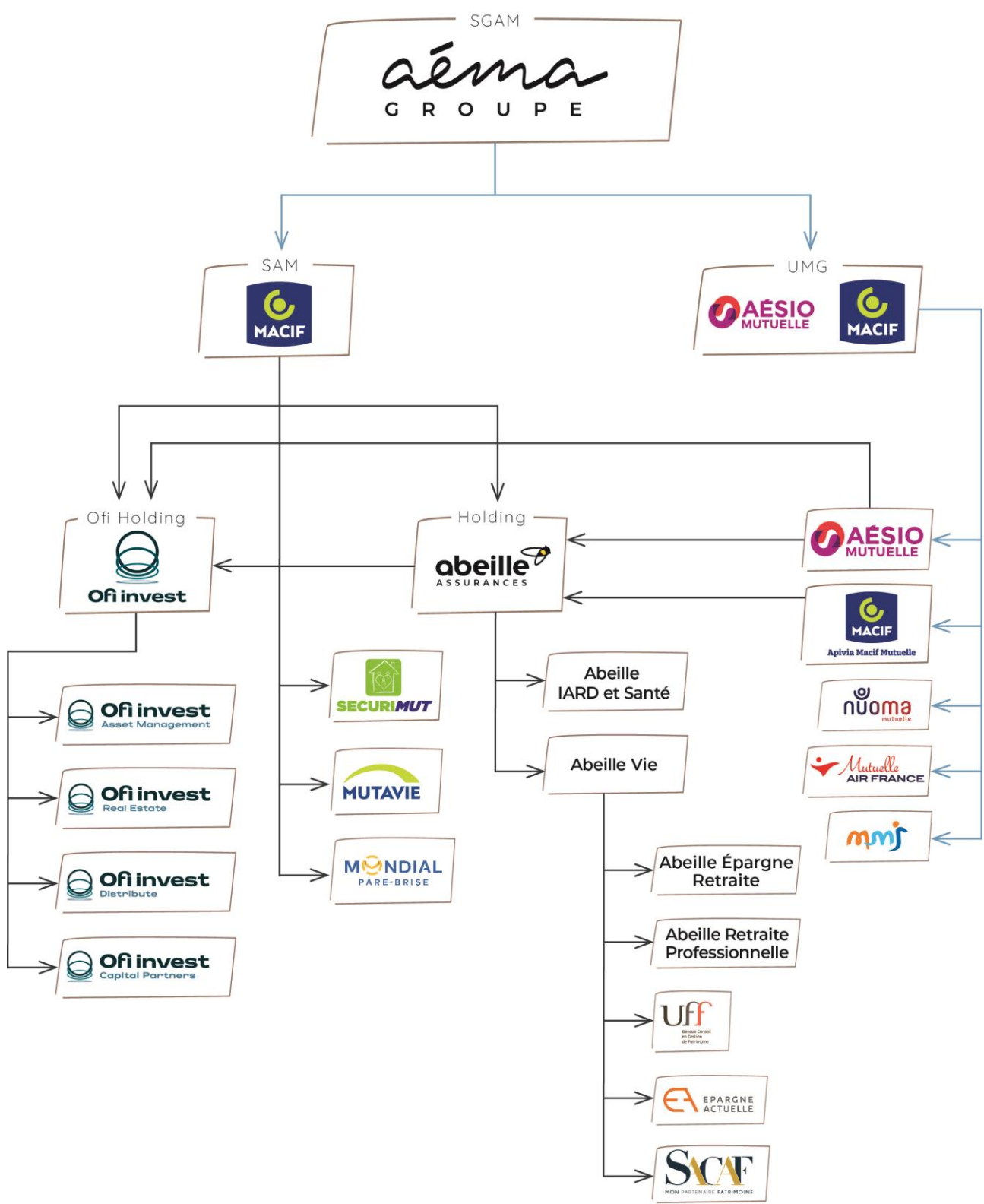
- de définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- de piloter le Groupe et notamment de suivre et de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis ;

- de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- d'organiser la gouvernance et le pilotage du Groupe ;
- de coordonner la solidarité financière entre ses entreprises affiliées ;
- d'exercer un contrôle effectif des entreprises affiliées au travers des reportings, des audits et des fonctions clés.

L'assemblée générale d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a élu un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Pascal Michard en qualité de président du conseil d'administration.

Au 30 juin 2023, les désignations par ailleurs en vigueur sont les suivantes :

- M. Adrien Couret (directeur général) ;
- M. Jean-Philippe Dogneton (directeur général délégué) ;
- M. Olivier BRENZA (directeur général délégué) ;
- M. François Bonnin (directeur général adjoint) ;
- M. Jean-Marie GUILLEVIC en qualité de responsable de fonction clé audit de la société ;
- Mme Céline Fèvre en qualité de responsable de fonction clé actuariat de la société ;
- M. Éric Da Silva en qualité de responsable de fonction clé gestion des risques de la société ;
- M. Joachim Moreso en qualité de responsable de fonction clé vérification de la conformité de la société.



→ Liens de solidarité financière      → Liens de capital

- > SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle
- > SAM : Société d'assurance mutuelle
- > UMG : Union mutualiste de groupe
- > Ofi Invest : Pôle de gestion d'actifs

### 1.1.1 SECTEUR DOMMAGES

#### MACIF SAM

Macif SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Elle assure par ailleurs le pilotage de l'ensemble de la distribution sous la Marque Macif.

#### ABEILLE IARD & SANTE

Abeille IARD & Santé est une société d'assurances régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Assurances. Elle propose des solutions d'assurance par différents réseaux de distributions, en direct sous la marque « Eurofil », par son réseau d'agents et par ses courtiers partenaires.

#### GROUPE INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA)

IMA est un groupe d'assistance, composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du groupe, dont Macif SAM est actionnaire à hauteur de 29,57 %. Sa filiale Inter Mutuelle Habitat (IMH) assure également des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation.

#### INTER MUTUELLES ENTREPRISES (IME)

IME, Société Anonyme (SA) régie par le Code des assurances, est une structure commune à la Macif et à la Matmut, destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité Civile (RC) et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Macif SAM détient 40 % du capital d'IME.

### 1.1.2 SECTEUR SANTE/PREVOYANCE

#### AÉSIO MUTUELLE

Aésio mutuelle est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, qui propose des garanties d'assurance de la personne, axées sur les risques santé et prévoyance (maladie, accident, obsèques), à destination des particuliers, des professionnels et des entreprises. Aésio mutuelle est née de la fusion au 31 décembre 2020 des trois mutuelles Adrea Mutuelle, Apreva et Eovi-Mcd Mutuelle.

#### APIVIA MACIF MUTUELLE

Apivia Macif Mutuelle est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises. Apivia Courtage et Apivia IARD, filiales d'Apivia Macif Mutuelle, diffusent par ailleurs sous la marque commune Apivia, une large gamme santé, prévoyance et IARD, auprès des intermédiaires d'assurance. La mutuelle substitue la mutuelle MATH et la MNFCT.

#### NUOMA

NUOMA, issue de la fusion entre IBAMEO et MMEI en 2021, est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches d'assurance 1 et 2. Les deux mutuelles avaient historiquement pour vocation de couvrir principalement les frais de santé des personnels des entreprises dont elles étaient issues, IBM et BULL. Aujourd'hui NUOMA propose une gamme de couvertures étendue, tant à destination des entreprises, notamment celles relevant du Syntec, que des particuliers et accompagne des collectivités dans le cadre de la mise en place de leurs mutuelles communales.

#### MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)

La MNPAF est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, dédiée à la couverture des frais de santé des salariés ou retraités de tous types d'entreprises du domaine de l'aérien, de la mobilité et du voyage en général, et principalement des compagnies aériennes en majorité du groupe Air France, au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoints, retraités).



### **MUTUELLE DES METIERS DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE (MMJ)**

La MMJ est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité. Elle propose des offres santé et prévoyance aux agents du ministère de la justice, et plus généralement tous les agents au service des agents de la sécurité et des agents publics territoriaux.

Elle assure la protection de près de 120 000 personnes

Elle est affiliée à l'UMG Aésio Macif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **1.1.3 SECTEUR ÉPARGNE/RETRAITE**

### **ABEILLE VIE**

Abeille Vie est une société d'assurance mixte constituée sous forme de SA et régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Assurances. Elle distribue principalement des produits d'épargne, de retraite et de prévoyance, dont le produit AFER qu'elle co-assure à 50 % avec Abeille Épargne Retraite. Abeille Vie détient des participations dans un certain nombre d'entreprises liées, dont les plus importantes sont Abeille Épargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle, Union Financière de France Banque (UFF) et Épargne Actuelle.

### **ABEILLE ÉPARGNE RETRAITE (AER)**

AER est une SA, filiale à 100 % d'Abeille Vie. Elle co-assure, à 50 % avec Abeille Vie, le contrat AFER, qui constitue l'intégralité de ses encours d'assurance.

### **ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE (ARP)**

ARP est une SA régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Vie. ARP, qui est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), a été créée en novembre 2018 après obtention de l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il s'agit d'une nouvelle catégorie d'organismes dédiés à l'activité de retraite professionnelle prévue par la loi Sapin II.

### **UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE (UFF)**

UFF, détenue à 99,97 % par Abeille Vie, dispose d'un agrément d'établissement de crédit et est habilitée en qualité de Prestataire de Services

d'Investissement (PSI) pour exercer les services de conseil en investissements, Réception-Transmission d'Ordres (RTO), de placement non garanti et de la tenue de comptes.

### **ÉPARGNE ACTUELLE**

Épargne Actuelle est une société de courtage immatriculée à l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (Orias), filiale à 100 % d'Abeille Vie qui distribue principalement des contrats AFER.

### **MUTAVIE**

Mutavie est une Société Européenne (SE) régie par le Code des assurances, exerçant son activité en assurance-vie, principalement sous forme de contrats d'épargne individuelle, en euros ou multisupports. De façon plus marginale, Mutavie couvre également des contrats de retraite collective et des garanties de prévoyance (couverture de prêts notamment). Mutavie est détenue par Macif SAM à 98,72 %.

### **SOCRAM BANQUE**

Socram Banque est une SA, établissement financier, immatriculée à l'Orias, qui porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires (comptes à vue et produits d'épargne bancaire) distribués par ses actionnaires mutualistes auprès de leurs sociétaires. Macif SAM est actionnaire à hauteur de 35,25 %.

### 1.1.4 SECTEUR GESTION D'ACTIFS

#### GRUPE OFI INVEST

Créé en septembre 2022, Ofi Invest est le pôle de Gestion d'actifs au sein d'Aéma Groupe. Il se positionne aujourd'hui au cinquième rang des groupes français de gestion d'actifs avec 187,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin juin 2023. Issu du regroupement des activités du groupe Ofi, d'Abeille Asset Management, d'Abeille REIM et d'Aéma REIM, Ofi Invest constitue un acteur de référence en matière d'investissement socialement responsable (ISR) en France.

Ofi Invest est organisé selon un modèle multi-expertises, répondant à l'ensemble des besoins des investisseurs à la fois sur les actifs financiers cotés et non cotés et sur les actifs immobiliers :

- les gestions cœur de portefeuille d'Abeille Asset Management et d'Ofi AM sont regroupées sous la marque Ofi Invest Asset Management ;
- les gestions immobilières d'Ofi Pierre, d'Aéma REIM et d'Abeille REIM sont regroupées sous la marque Ofi Invest Real Estate ;
- les gestions de diversification sont connues sous les marques SWEN CP (private equity, dette mezzanine et infrastructures), Zencap AM (dette privée) et Syncicap AM (marchés émergents).

## 1.2 FAITS MARQUANTS

### 1.2.1 INFLATION

Une hausse tendancielle de la charge de sinistres (sophistication technologique des biens assurés, hausse des coûts de main d'œuvre, ...) renforcée par une inflation en forte croissance qui joue sur les

coûts moyens de réparation et sur le coût des corporels et graves, dégradant ainsi les équilibres techniques du fait d'une difficulté à répercuter les hausses sur les tarifs.

### 1.2.2 EVENEMENTS CLIMATIQUES

Un premier semestre 2023 moins sinistré qu'en 2022, mais déjà marqué par plusieurs événements climatiques d'ampleur : tempête Gérard en janvier,

incendies en Pyrénées-Orientales en avril, le séisme dans l'Ouest en juin.

### 1.2.3 CATASTROPHES NATURELLES

La sécheresse hivernale 2023 présage d'une année sinistrée, avec l'augmentation du risque de RGA (Retrait-gonflement des argiles) et d'incendies. Les épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquentes et intenses, représentent une part croissante de la sinistralité climatique : 24 % entre 2016-2021 vs. 15 %

auparavant ; plus de 4 000 communes ont été reconnues en état de CAT NAT en avril 2023 pour des sinistres causés par le phénomène RGA survenus en 2022 avec une facture record de 2,9 milliards d'euros.

### 1.2.4 EMEUTES

La première moitié de 2023 a également été marquée par des violences urbaines de grande ampleur sur l'ensemble du territoire.

Le coût total de ces sinistres s'élèverait à 650 millions d'euros dont 90 % concerne les biens des professionnels et des collectivités locales, il n'y a pas d'impact significatif pour Aéma Groupe.

### 1.2.5 RISQUE D'ILLIQUIDITE

La collecte nette de l'assurance vie devient un point de vigilance. La concurrence des livrets et des comptes à terme combinée à une moindre performance UC fin 2022 conduit à une hausse des flux de rachats début 2023 davantage marquée sur

l'euro. Même si le sujet n'a pas d'impact sur les comptes et indicateurs au 30 juin pour Aéma Groupe, un suivi de ce risque a également été mis en place au premier semestre.

## 1.3 ACTIVITES ET PERFORMANCE ECONOMIQUE DU GROUPE

### 1.3.1 ACTIVITES

Au 30 juin 2023, les cotisations acquises du groupe Aéma Groupe s'élèvent à 7 813 millions d'euros contre 8 098 millions d'euros au 30 juin 2022.

Ce repli traduit principalement la baisse de la collecte brute en Epargne Retraite, les secteurs Dommages et Santé/Prévoyance étant plutôt en croissance.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	2 800 817	36%	2 698 609	33%	102 208	4%
Automobile	1 502 487		1 451 453		51 034	
Habitation	642 227		618 670		23 557	
Autres	656 103		628 486		27 617	
Épargne/Retraite	3 364 482	43%	3 763 603	47%	-399 121	-11%
Supports en euros	2 279 942		2 328 780		-48 838	
Supports en Unités de compte (UC)	975 429		1 309 972		-334 543	
Autres	109 111		124 851		-15 740	
Santé/Prévoyance	1 647 463	21%	1 635 434	20%	12 029	1%
Santé	1 501 905		1 513 268		-11 363	
Prévoyance	145 558		122 166		23 392	
<b>Cotisations acquises</b>	<b>7 812 761</b>	<b>100%</b>	<b>8 097 646</b>	<b>100%</b>	<b>-284 885</b>	<b>-4%</b>

**En Dommages :** les cotisations acquises s'élèvent à 2 801 millions d'euros, en progression de 102 millions d'euros par rapport à juin 2022.

Pour le contrat Automobile qui représente 54 % du chiffre d'affaires du secteur Dommages, les cotisations acquises s'élèvent à 1 502 millions d'euros, en hausse de 51 millions d'euros. Cette progression s'appuie sur l'effet conjugué de la croissance du portefeuille de contrats et de la politique tarifaire retenue en moyenne.

Pour le contrat Habitation, les cotisations acquises représentent 642 millions d'euros, en hausse de 24 millions d'euros. Cette croissance s'appuie principalement sur les ajustements tarifaires appliqués au portefeuille de contrats.

Enfin, la catégorie « Autres » ressort à 656 millions d'euros. Elle rassemble principalement les contrats Dommages corporels individuels et Dommages professionnels.

**En Épargne/Retraite :** le groupe Aéma Groupe réalise un encaissement brut de 3 364 millions d'euros, en baisse de 399 millions d'euros par rapport au premier semestre 2022.

Les supports en euros représentent 2 280 millions d'euros, soit 68 % de la collecte brute.

La collecte des supports en UC ressort à 975 millions d'euros.

**En Santé/Prévoyance :** les cotisations acquises atteignent 1 647 millions d'euros contre 1 635 millions d'euros au 30 juin 2022. Cette progression de 12 millions d'euros traduit la compensation entre l'impact de l'entrée dans le périmètre de combinaison de la Mutuelle du Ministère de la Justice (+35 millions d'euros) et la réduction des cotisations Santé issues des portefeuilles historiques.

En Santé, le portefeuille de contrats représente un total de cotisations acquises de 1 502 millions d'euros (875 millions d'euros en santé individuelle et 638 millions d'euros en santé collective).

En Prévoyance, les cotisations s'élèvent à 146 millions d'euros, en hausse de 23 millions d'euros. Le portefeuille de contrats s'appuie notamment sur la Garantie Décès/Incapacité/Invalidité, la Garantie Emprunteur et la Garantie Obsèques.

### 1.3.2 RESULTATS

Le groupe Aéma Groupe enregistre un résultat net - part du groupe de 82 millions d'euros contre 58 millions d'euros au 30 juin 2022.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation	%
Cotisations acquises	7 812 761	8 097 646	-284 885	
Charges des prestations*	-6 729 592	-7 272 322	542 730	
Marge brute	1 083 168	825 324	257 845	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-34 900	198 649	-233 549	
Marge nette	1 048 268	1 023 973	24 295	
Charges de gestion	-1 218 990	-1 063 864	-155 126	
Autres charges et produits opérationnels courants	55 862	-15 094	70 956	
<b>Marge technique</b>	<b>-114 860</b>	<b>-54 985</b>	<b>-59 875</b>	<b>109%</b>
Revenus des placements	1 321 669	850 835	470 834	
Charges des placements	-188 148	-108 534	-79 615	
Plus et moins-values de cessions	-486 656	-364 185	-122 471	
Variation des dépréciations sur placements	-117 562	-84 237	-33 326	
Participation aux résultats	-355 138	-174 557	-180 581	
<b>Marge financière</b>	<b>174 164</b>	<b>119 322</b>	<b>54 841</b>	<b>46%</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>59 304</b>	<b>64 337</b>	<b>-5 034</b>	<b>-8%</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-3 614	-3 615	1	0%
Autres produits nets non techniques	14 055	-30 205	44 261	-147%
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>69 745</b>	<b>30 517</b>	<b>39 228</b>	<b>129%</b>
Résultat exceptionnel	-1 545	20 749	-22 294	-107%
Impôts sur les résultats	11 038	12 701	-1 663	-13%
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>79 239</b>	<b>63 967</b>	<b>15 271</b>	<b>24%</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	5 310	4 721	589	12%
<b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>	<b>84 549</b>	<b>68 689</b>	<b>15 860</b>	<b>23%</b>
Intérêts minoritaires	2 741	10 639	-7 898	-74%
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>81 808</b>	<b>58 050</b>	<b>23 758</b>	<b>41%</b>

\* Inklus les ajustements ACAV.

La marge technique ressort à -115 millions d'euros contre -55 millions d'euros au 30 juin 2022, en repli de 60 millions d'euros. Les charges des prestations bénéficient d'un contexte climatique plus clément qu'en 2022, mais est pénalisée par le coût de la sécheresse et la hausse des provisions. Le solde de

réassurance du 1er semestre 2023 se solde logiquement par un léger déficit. Les frais généraux sont en hausse portée par les charges de personnel et les autres coûts de fonctionnement (transformation, charges informatiques).

(en milliers d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation	%
Cotisations acquises	7 812 761	8 097 646	-284 885	-
Charges des prestations*	-6 729 592	-7 272 322	542 730	-
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-34 900	198 649	-233 549	-
Charges de gestion	-1 218 990	-1 063 864	-155 126	-
Autres charges et produits opérationnels courants	55 862	-15 094	70 956	-
<b>Marge technique</b>	<b>-114 860</b>	<b>-54 985</b>	<b>-59 875</b>	<b>109%</b>

\* Inklus les ajustements ACAV.

**La marge financière** s'élève à 174 millions d'euros contre 119 millions d'euros au 30 juin 2022. Elle se caractérise par une forte progression des revenus courants (intérêts et dividendes). Cette croissance est compensée par la réalisation de moins values de cessions. Ces cessions s'inscrivent dans le cadre de programmes visant à repositionner les

portefeuilles obligataires sur de meilleurs rendements et sur des actifs alignés en termes d'engagements de décarbonation .

Le solde net des dépréciations ressort à 118 millions d'euros et porte principalement sur des dépréciations sur titres d'OPC et sur l'immobilier.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation	%
Produits des placements	1 321 669	850 835	470 834	-
Charges des placements	-188 148	-108 534	-79 615	-
Plus et moins-values de cessions nettes d'amortissements	-486 656	-364 185	-122 471	-
Variation des dépréciations sur placements	-117 562	-84 237	-33 326	-
Participation aux résultats	-355 138	-174 557	-180 581	-
<b>Marge financière</b>	<b>174 164</b>	<b>119 322</b>	<b>54 842</b>	<b>46%</b>

**Le résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition** traduit les niveaux et évolutions

respectives des marges technique et financière. Il ressort à 59 millions d'euros, en baisse de 5 millions d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation	%
<b>Marge technique</b>	<b>-114 860</b>	<b>-54 985</b>	<b>-59 875</b>	<b>109%</b>
<b>Marge financière</b>	<b>174 164</b>	<b>119 322</b>	<b>54 841</b>	<b>46%</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>59 304</b>	<b>64 337</b>	<b>-5 034</b>	<b>-8%</b>

**Le résultat exceptionnel** ressort quasiment à l'équilibre à -2 millions d'euros contre +21 millions d'euros en juin 2022.

Il enregistre une provision pour charges de 8 millions d'euros, correspondant à une première évaluation

des coûts de réorganisation en Santé / Prévoyance.

Cette charge est partiellement compensée par des cessions d'actifs (+3 millions d'euros) et l'impact de l'entrée dans le périmètre de combinaison de VIP conseils (+2 millions d'euros).

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation	%
Produits sur cessions d'actifs	3 228	1 514	1 714	
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	1 213	1 139	74	
Autres produits exceptionnels	9 144	36 399	-27 255	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>13 585</b>	<b>39 052</b>	<b>-25 467</b>	<b>-65%</b>
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-30	-450	419	
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-1 189	-11 606	10 418	
Autres charges exceptionnelles	-13 911	-6 248	-7 663	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-15 130</b>	<b>-18 304</b>	<b>3 173</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 545</b>	<b>20 749</b>	<b>-22 294</b>	<b>-107%</b>

**L'impôt sur les résultats** s'élève à +11 millions d'euros, contre 13 millions d'euros en juin 2022. Il regroupe les impôts exigibles comptabilisés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes combinés.

La charge d'impôts exigibles ressort à -13 millions d'euros. Elle traduit la hausse des résultats taxables de la période (résultats comptables et variation du stock de plus-values latentes soumises à l'impôt).

La charge d'impôts différés constitue en fait un produit de 24 millions d'euros, contre 1 million d'euros au premier semestre 2022. Elle reflète principalement la compensation entre les fluctuations observées sur les soldes :

- de plus-values latentes soumises à l'impôt,
- de provisions techniques non déductibles
- de déficits reportables.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation	%
Impôts exigibles	-12 527	11 681	-24 208	-207 %
Impôts différés	23 565	1 020	22 545	2210 %
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>11 038</b>	<b>12 701</b>	<b>-1 663</b>	<b>-13%</b>

**La quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence** reste quasiment stable à 5 millions d'euros.

Le détail par entité se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation	%
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	2 830	1 611	1 219	-
Axe France	1 320	1 136	184	-
Socram Banque	-761	575	-1 335	-
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	1 920	1 400	521	-
<b>Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence</b>	<b>5 310</b>	<b>4 721</b>	<b>589</b>	<b>NS</b>

**Les dotations aux amortissements et dépréciations** des écarts d'acquisition représentent une charge de 4 millions d'euros au 30 juin 2023.

Elles sont stables par rapport au premier semestre 2022.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation	%
Apivia Courtage	-878	-878	-	-
Groupe OFI	-1 270	-1 271	1	-
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	-1 466	-1 466	-	-
<b>Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-3 614</b>	<b>-3 615</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

**Le résultat net - part du groupe** s'établit à 82 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 58 millions d'euros au 30 juin 2022.

Les intérêts minoritaires représentent 3 millions d'euros contre 11 millions d'euros au 30 juin 2022, la part du groupe étant désormais proche de 100 % dans les 2 sous ensembles que constituent OFI Invest et UFF.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation	%
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>59 304</b>	<b>64 337</b>	<b>-5 034</b>	<b>0%</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-3 614	-3 615	1	
Autres produits nets non techniques	14 055	-30 205	44 261	
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>69 745</b>	<b>30 517</b>	<b>39 228</b>	<b>129%</b>
Résultat exceptionnel	-1 545	20 749	-22 294	
Impôts sur les résultats	11 038	12 701	-1 663	
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>79 239</b>	<b>63 967</b>	<b>15 271</b>	<b>24%</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	5 310	4 721	589	
<b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>	<b>84 549</b>	<b>68 689</b>	<b>15 860</b>	<b>23%</b>
Intérêts minoritaires	2 741	10 639	-7 898	
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>81 808</b>	<b>58 050</b>	<b>23 758</b>	<b>41%</b>



La contribution de chaque secteur d'activité au résultat net - part du groupe est la suivante :

	30 juin 2023				30 juin 2022	
(en milliers d'euros)	Dommages	Épargne/ Retraite	Santé/ prévoyance	Gestion d'actifs	Total	Total
<b>Cotisations acquises</b>	<b>2 800 817</b>	<b>3 364 482</b>	<b>1 647 462</b>	-	<b>7 812 761</b>	<b>8 097 646</b>
Charges des prestations*	-2 290 456	-3 060 260	-1 378 876	-	-6 729 592	-7 272 322
Marge brute	510 361	304 222	268 586	-	1 083 168	825 324
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-36 174	-3 303	4 577	-	-34 900	198 649
Marge nette	474 186	300 919	273 163	-	1 048 268	1 023 973
Charges de gestion	-577 954	-385 246	-255 790	-	-1 218 990	-1 063 864
Autres charges et produits opérationnels	-11 870	96 142	-46 317	17 907	55 862	-15 094
<b>Marge technique</b>	<b>-115 638</b>	<b>11 814</b>	<b>-28 943</b>	<b>17 907</b>	<b>-114 860</b>	<b>-54 985</b>
Revenus des placements	113 820	1 153 914	30 334	23 600	1 321 669	850 835
Charges des placements	-24 519	-170 034	7 670	-1 265	-188 148	-108 534
Plus et moins-values de cessions	27 835	-528 573	1 014	13 067	-486 656	-364 185
Variation des dépréciations sur placements	-11 159	-101 067	-5 336	-	-117 562	-84 237
Participation aux résultats	-	-347 503	-7 636	-	-355 138	-174 557
<b>Marge financière</b>	<b>105 977</b>	<b>6 737</b>	<b>26 046</b>	<b>35 403</b>	<b>174 164</b>	<b>119 322</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-9 660</b>	<b>18 552</b>	<b>-2 897</b>	<b>53 309</b>	<b>59 304</b>	<b>64 337</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 466	-	-878	-1 270	-3 614	-3 615
Autres produits nets non techniques	-7 423	27 521	-6 043	-	14 055	-30 205
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-18 549</b>	<b>46 073</b>	<b>-9 819</b>	<b>52 039</b>	<b>69 745</b>	<b>30 517</b>
Résultat exceptionnel	2 947	3 873	-8 323	-42	-1 545	20 749
Impôts sur les résultats	9 830	13 709	-3 186	-9 314	11 038	12 701
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>-5 772</b>	<b>63 656</b>	<b>-21 328</b>	<b>42 683</b>	<b>79 239</b>	<b>63 967</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	4 751	559	-	-	5 310	4 721
<b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>	<b>-1 021</b>	<b>64 215</b>	<b>-21 328</b>	<b>42 683</b>	<b>84 549</b>	<b>68 689</b>
Intérêts minoritaires	66	403	-	2 271	2 741	10 639
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>-1 087</b>	<b>63 811</b>	<b>-21 328</b>	<b>40 412</b>	<b>81 808</b>	<b>58 050</b>

\* Inclus les ajustements ACAV.

**En Dommages**, la charge des prestations est en forte baisse sous l'effet conjugué d'une sinistralité climatique plus clémente qu'en 2022 et de l'effet positif de la hausse des taux sur le provisionnement des rentes. Cette évolution est partiellement compensée par des rechargements sur antérieurs sur le risque sécheresse et la hausse des coûts moyens. Le solde de réassurance ressort négatif à -36 millions d'euros. Les frais de gestion sont en hausse, principalement portée par les frais de personnel et les autres coûts de fonctionnement (transformation, charges informatiques). Le ratio combiné ressort à 103,2 % au 30 juin 2023.

**En Épargne/Retraite**, la marge technique s'établit à 12 millions d'euros. Elle est pénalisée par la baisse de la collecte. Les charges de gestion sont en légère augmentation.

**En Santé/Prévoyance**, la marge technique ressort à -29 millions d'euros. La charge des prestations est en forte diminution bien maîtrisée nonobstant le développement du portefeuille de contrats et le poids du 100 % santé dans la consommation médicale. Les frais généraux sont également en diminution. Le ratio combiné atteint 102,1 % au 30 juin 2023.

**Pour le secteur Gestion d'actifs**, la marge technique est positive à 18 millions d'euros. Elle est principalement constituée par les commissions financières et honoraires (d'acquisition et de gestion).

La marge financière ressort à 35 millions d'euros. Ces niveaux de marge financière intègrent dans les 2 cas des plus-values de cessions sur titres de participation (13 millions d'euros au cours du 1er semestre 2023).

### 1.3.3 ÉLÉMENTS BILANTIELS

Au 30 juin 2023, le total du bilan s'élève à 150 milliards d'euros, en hausse de 8 763 millions d'euros.

Plusieurs facteurs concourent à expliquer cette forte progression :

- La présence au bilan de titres mis en pension pour un montant de 6 993 millions d'euros (contre 2 685 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;

- La constatation d'une créance sur les sociétaires compte tenu notamment d'un appel d'échéance principale au 1er avril pour les contrats Dommages de Macif (4 611 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 1 593 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Corrigé de ces deux éléments, la variation du total bilan ressort à 1 737 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		31 déc. 2022		Variation	%
	K€	%	K€	%		
Placements des entités d'assurance	107 719 526	72%	104 106 706	74%	3 612 820	
Autres actifs	42 589 780	28%	37 439 238	26%	5 150 542	
<b>Total actif</b>	<b>150 309 306</b>	<b>100%</b>	<b>141 545 944</b>	<b>100%</b>	<b>8 763 362</b>	<b>6%</b>
Capitaux propres du groupe	5 227 915	3%	5 099 496	4%	128 419	
Provisions techniques	130 825 086	87%	126 862 712	90%	3 962 374	
Dettes de financement	2 614 330	2%	3 007 858	2%	-393 527	
Autres passifs	11 641 975	8%	6 575 878	5%	5 066 096	
<b>Total passif</b>	<b>150 309 306</b>	<b>100%</b>	<b>141 545 944</b>	<b>100%</b>	<b>8 763 362</b>	<b>6%</b>

À l'actif, la valeur au bilan des placements des entités d'assurance représente 108 milliards d'euros, soit près de 72 % du total du bilan.

Les mises en pension concourent à majorer la progression du total des placements (et plus particulièrement de la ligne « Parts d'OPC obligataires »).

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		31 déc. 2022		Variation	%
	K€	%	K€	%		
Placements immobiliers	7 625 651	7%	6 603 161	6%	1 022 490	
Actions et titres à revenus variables	1 305 347	1%	1 418 231	1%	-112 885	
Parts d'OPC actions	7 634 320	7%	8 421 492	8%	-787 172	
Parts d'OPC obligataires	17 502 587	16%	12 848 994	12%	4 653 592	
Obligations et autres titres à revenus fixes	71 515 655	66%	72 627 477	70%	-1 111 821	
Autres placements	2 135 967	2%	2 187 351	2%	-51 384	
<b>Placements des entités d'assurance - valeurs nettes</b>	<b>107 719 526</b>	<b>100%</b>	<b>104 106 706</b>	<b>100%</b>	<b>3 612 820</b>	<b>3%</b>

Les plus-values latentes passent de -9 423 millions d'euros à -7 925 millions d'euros. Cette progression est principalement imputable :

- au renouvellement progressif des portefeuilles obligataires
- à la remontée des cours des marchés actions intervenue au cours du premier semestre 2023

Les plus values latentes sur les placements immobiliers sont en légère baisse, mais le portefeuille reste assez largement en position de plus valus latentes.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		31 déc. 2022		Variation	%
	K€	%	K€	%		
Placements immobiliers	804 681	-	894 394	-	-89 713	
Actions et titres à revenus variables	261 509	-	253 779	-	7 730	
Parts d'OPC actions	1 255 757	-	748 846	-	506 910	
Parts d'OPC obligataires	-364 763	-	-577 889	-	213 126	
Obligations et autres titres à revenus fixes	-10 047 674	-	-10 876 036	-	828 362	
Autres placements	165 302	-	133 798	-	31 505	
<b>Placements des entités d'assurance - plus-values latentes</b>	<b>-7 925 188</b>	<b>NA</b>	<b>-9 423 108</b>	<b>NA</b>	<b>1 497 920</b>	<b>NA</b>

NA : Non applicable

**Au passif**, les provisions techniques brutes en euros s'élèvent à 101 milliards d'euros, en hausse de

2,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Provisions techniques vie	84 009 253	84 554 179	-544 926	
Provisions techniques non-vie	17 212 605	14 057 383	3 155 222	
<b>Provisions techniques brutes en euros</b>	<b>101 221 858</b>	<b>98 611 562</b>	<b>2 610 296</b>	<b>3%</b>

**Les provisions en lien avec l'assurance-vie** sont prépondérantes dans le stock des provisions techniques inscrites au bilan. Leur variation est alimentée par la collecte de la période et la capitalisation des intérêts acquis par les sociétaires.

**Les provisions techniques non-vie** s'élèvent à 17,2 milliards d'euros, en hausse de 3,2 milliards d'euros. Cette croissance traduit principalement la variation de la provision pour cotisations non acquises (compte tenu d'un appel d'échéance principal au 1<sup>er</sup> avril pour la Macif) et la variation de la provision pour sinistres à payer.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		31 déc. 2022		Variation	
	Non vie	Vie	Non vie	Vie	Non vie	Vie
Provisions pour cotisations non acquises	4 611 482	-	1 593 718	-	3 017 764	-
Provisions pour sinistres à payer	10 141 747	858 953	9 911 125	801 909	230 622	57 044
Provisions d'assurance-vie	-	77 154 054	-	76 885 177	-	268 876
Provisions pour participation aux bénéfices	127 485	5 972 265	131 316	6 841 986	-3 830	-869 721
Provisions pour égalisation	33 515	119	32 828	432	687	-313
Autres provisions techniques	2 298 376	23 863	2 388 397	24 675	-90 021	-813
<b>Provisions techniques brutes en euros</b>	<b>17 212 605</b>	<b>84 009 253</b>	<b>14 057 383</b>	<b>84 554 179</b>	<b>3 155 222</b>	<b>-544 926</b>

## 1.3.4 SOLVABILITE

Les capitaux propres du groupe s'élèvent à 5 228 millions d'euros en hausse de 3 % par rapport

au 31 décembre 2022. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Capital social et fonds équivalents	885 845	883 217	2 628	
Réserves	4 397 350	4 155 398	241 952	
Résultat net	81 808	121 915	-40 107	
Autres	-137 088	-61 034	-76 055	
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>5 227 915</b>	<b>5 099 496</b>	<b>128 419</b>	<b>3%</b>

La progression des capitaux propres s'établit à 128 millions d'euros sur le premier semestre 2023. Elle s'appuie sur le résultat net semestriel à hauteur de 82 millions d'euros.

Elle bénéficie de l'impact des variations de périmètre qui correspondent, au 30 juin 2023, aux

réserves comptables de la Mutuelle de Métier de la Justice, entité entrée dans le périmètre de combinaison à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les droits d'adhésion confortent cette progression des fonds propres groupe à hauteur de 1 million d'euros.

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat net	Autres	Total des capitaux propres du groupe
<b>Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2021</b>	<b>881 656</b>	<b>4 010 528</b>	<b>103 531</b>	<b>-19 065</b>	<b>4 976 649</b>
Droits d'adhésion	1 332	-229	-	835	1 938
Variations de périmètre	-	-664	-	-	-664
Affectation du résultat N-1	-	146 342	-103 531	-42 811	-
Autres variations	229	-579	-	7	-343
Résultat net	-	-	121 915	-	121 915
<b>Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2022</b>	<b>883 217</b>	<b>4 155 398</b>	<b>121 915</b>	<b>-61 034</b>	<b>5 099 496</b>
Droits d'adhésion	721	-	-	-	721
Variations de périmètre	1 858	44 256	-	-	46 114
Affectation du résultat N-1	-	198 059	-121 915	-76 144	-
Autres variations	50	-362	-	89	-223
Résultat net	-	-	81 808	-	81 808
<b>Capitaux propres du groupe au 30 juin 2023</b>	<b>885 845</b>	<b>4 397 351</b>	<b>81 808</b>	<b>-137 088</b>	<b>5 227 915</b>

Au 30 juin 2023, les **dettes de financement** s'élèvent à 2 614 millions d'euros contre 3 008 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les passifs subordonnés représentent 92 % des dettes de financement. Ils sont en baisse sur la période suite au remboursement des titres subordonnés émis par Macif en 2013 pour un montant de 400 millions d'euros.

Les dettes envers les établissements de crédit restent relativement stables à 210 millions d'euros, contre 193 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Globalement, les dettes de financement représentent 50 % des fonds propres du groupe.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Passifs subordonnés	2 403 999	92%	2 814 773	94%	-410 773	-15%
Dettes envers les entités du secteur bancaire	210 331	8%	193 085	6%	17 246	9%
<b>Dettes de financement</b>	<b>2 614 330</b>	<b>100%</b>	<b>3 007 858</b>	<b>100%</b>	<b>-393 527</b>	<b>-13%</b>
Capitaux propres du groupe	5 227 915		5 099 496		128 418	
<b>Ratio (Dettes de financement/Capitaux propres du groupe)</b>		<b>50%</b>		<b>59%</b>		

En matière de solvabilité, Aéma Groupe est soumis à la réglementation européenne **Solvabilité II**. Cette réglementation définit un ensemble de règles prudentielles qui vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le groupe, l'évaluation de la solvabilité réglementaire à respecter (Solvency capital requirement ou SCR) et celle des fonds propres Solvabilité II. Ces évaluations sont réalisées tous les trois mois et communiquées à l'ACPR. Elles ne sont pas auditées par les commissaires aux comptes.

Au 30 juin 2023, pour Aéma Groupe, le SCR s'élève à 6 251 millions d'euros, en hausse de 102 millions

d'euros par rapport à juin 2022. La hausse du SCR de 102 millions d'euros est entraînée par la croissance du risque de défaut, ainsi que par celle du risque actions du fait de la croissance des marchés. Ces hausses ne sont pas complètement compensées par la diminution du risque de rachat des contrats d'épargne.

Les fonds propres Solvabilité II s'établissent à 11 400 millions d'euros, en baisse de 166 millions d'euros. Ce repli s'explique par le remboursement de 400 millions d'euros de passifs subordonnés arrivés à échéance.

Le taux de couverture ressort à 182 % contre 188 % en décembre 2022. Les passifs subordonnés représentent 18 % des fonds propres éligibles.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	Ratio	K€	Ratio	K€	En pts
SRC groupe	6 250 829		6 148 851		101 978	
<b>Fonds propres Solvabilité II</b>	<b>11 400 136</b>	<b>182%</b>	<b>11 565 948</b>	<b>188%</b>	<b>-165 812</b>	<b>-6 pts</b>
<i>Dont passifs subordonnés externes</i>	<i>2 090 352</i>		<i>2 488 098</i>		<i>-397 746</i>	

## 1.4 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événements significatif n'est intervenu entre le 30 juin 2023 et la date de présentation des

comptes combinés au conseil d'administration Aéma Groupe.



# Z.





# COMPTES COMBINES EN NORMES FRANÇAISES

---

2.1	BILAN	25
2.2	COMPTE DE RESULTAT	27
2.3	ANNEXE	28

## 2.1 BILAN

### 2.1.1 ACTIF

(en milliers d'euros)

	30 juin 2023	31 déc. 2022
<b>Notes</b>		
Actifs incorporels	656 517	599 491
1 dont écarts d'acquisition	141 866	89 009
2 Placements des entités d'assurance	107 719 526	104 106 706
Terrains et constructions	7 625 651	6 603 161
Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation	630 256	576 235
Autres placements	99 463 619	96 927 310
Placements représentant les engagements en UC	29 500 395	28 277 870
Placements des entités du secteur bancaire	-	-
Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation	-	-
Autres placements	-	-
Placements des autres entités	248 176	291 467
Titres mis en équivalence	228 536	222 328
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	2 612 948	2 547 684
Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	5 359 120	2 109 248
Créances sur la clientèle des entités du secteur bancaire	-	-
Créances sur les entités du secteur bancaire	1 095 857	733 480
Autres créances	1 317 811	1 125 129
Autres actifs	208 402	203 965
Immobilisations corporelles	207 193	202 971
Autres	1 209	994
Comptes de régularisation - actif	1 362 019	1 328 577
Frais d'acquisition reportés	546 834	452 956
Autres	815 185	875 621
Différences de conversion	-	-0
<b>Total de l'actif</b>	<b>150 309 306</b>	<b>141 545 944</b>

## 2.1.2 PASSIF

(en milliers d'euros)		30 juin 2023	31 déc. 2022
Notes			
3	Capitaux propres du groupe	5,227,915	5,099,496
	Capital social et fonds équivalents	885,845	883,217
	Primes	-	-
	Réserves et résultat combinés	4,479,158	4,277,313
	Autres	-137,088	-61,034
	Intérêts minoritaires	31,966	71,169
4	Passifs subordonnés	2,403,999	2,814,773
	Provisions techniques brutes	101,221,858	98,611,562
	Provisions techniques vie	84,009,253	84,554,179
	Provisions techniques non-vie	17,212,605	14,057,383
	Provisions techniques en UC	29,603,228	28,251,150
	Provisions pour risques et charges	345,990	349,793
	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1,688,668	1,508,353
	Dettes envers la clientèle des entités du secteur bancaire	-	-
	Dettes représentées par des titres	-	-
	Dettes envers les entités du secteur bancaire	210,331	193,085
	Autres dettes	9,477,113	4,569,897
	Comptes de régularisation - passif	98,238	76,667
	Différences de conversion	-	-
<b>Total du passif</b>		<b>150,309,306</b>	<b>141,545,944</b>

## 2.1.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

(en milliers d'euros)		30 juin 2023	31 déc. 2022
Notes			
5	Engagements reçus	1 306 363	698 323
	Entreprises d'assurance	1 268 242	660 203
	Entreprises du secteur bancaire	-	-
	Autres entités	38 120	38 120
5	Engagements donnés	3 678 195	3 595 454
	Entreprises d'assurance	3 678 195	3 595 454
	Entreprises du secteur bancaire	-	-
	Autres entités	-	-

## 2.2 COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros) Notes		30 juin 2023			30 juin 2022	
		Non-vie	Vie	Autres	Total	Total
	Primes émises	7 437 649	3 429 502	-	10 867 151	10 980 049
	Variation des primes non acquises	-3 017 776	-36 614	-	-3 054 390	-2 882 403
6	Primes acquises	4 419 873	3 392 888	-	7 812 761	8 097 646
	Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	223 074	223 074	231 710
	Autres produits d'exploitation	-48 362	86 319	-	37 957	-44 155
	Produits financiers nets de charges	136 437	1 892 654	35 405	2 064 496	-3 426 944
	Total des produits d'exploitation	4 507 948	5 371 862	258 479	10 138 288	4 858 256
	Charges des prestations d'assurance	-3 672 431	-4 947 493	-	-8 619 925	-3 726 055
	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-30 458	-4 442	-	-34 900	198 649
	Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
	Charges des autres activités	-	-	-205 169	-205 169	-202 649
	Charges de gestion	-835 095	-383 896	-	-1 218 990	-1 063 864
	Total des charges d'exploitation	-4 537 984	-5 335 831	-205 169	-10 078 984	-4 793 919
	<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-30 036</b>	<b>36 031</b>	<b>53 309</b>	<b>59 304</b>	<b>64 337</b>
	Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-	-	-3 614	-3 615
	Autres produits nets non techniques	-	-	-	14 055	-30 205
	<b>Résultat de l'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	-	-	-	<b>69 745</b>	<b>30 517</b>
7	Résultat exceptionnel	-	-	-	-1 545	20 749
	Impôts sur les résultats	-	-	-	11 038	12 701
	<b>Résultat net des entités intégrées</b>	-	-	-	<b>79 239</b>	<b>63 967</b>
	Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	-	-	-	5 310	4 721
	<b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>	-	-	-	<b>84 549</b>	<b>68 689</b>
	Intérêts minoritaires	-	-	-	2 741	10 639
	<b>Résultat net - part du groupe</b>	-	-	-	<b>81 808</b>	<b>58 050</b>

## 2.3 ANNEXE

### 2.3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### PRÉSENTATION D'AEMA GROUPE

Aéma Groupe, société de groupe d'assurance mutuelle, est la structure combinante du groupe Aéma Groupe. Elle est régie par le Code des assurances, dont le siège social se situe 17/21 place Etienne Pernet - 75015 Paris, identifiée sous le numéro unique 493 754 261 RCS Paris.

Pour répondre aux besoins des sociétaires-clients, le groupe est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de l'assurance santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque. Il exerce également des activités dans le secteur de la gestion d'actifs.

Les états financiers combinés comprennent les comptes sociaux d'Aéma Groupe et ceux des entités faisant partie du périmètre de combinaison.

#### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Au 30 juin 2023, les états financiers combinés du groupe Aéma Groupe sont établis en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les groupes d'assurance.

Les principaux textes applicables sont :

- La loi n° 94-679 du 8 août 1994 et son décret d'application n° 95-883 du 31 juillet 1995 ;
- L'ordonnance n° 2015-900 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n° 2015-903 du 23 juillet 2015 ;
- Le Code des assurances ;
- Le règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés.

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les textes précités :

- La recommandation ANC n°2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés établis en normes comptables françaises ;
- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, dans sa version consolidée au 31 décembre 2018 ;
- Le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes annuels des entreprises bancaires ;
- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, pour les autres entités.

### PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Aéma Groupe présente ses états financiers conformément aux états modèles prévus par le règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

### ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes combinés, Aéma Groupe doit procéder à des estimations et poser des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Aéma Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 30 juin 2023, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements, sont les suivants :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;
- Les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- Les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation ;
- Les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs.
- La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec l'application des contrats de réassurance à chacun des exercices de survenance concernés.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

## 2.3.2 FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### FAITS MARQUANTS

#### Inflation

Une hausse tendancielle de la charge de sinistres (sophistication technologique des biens assurés, hausse des coûts de main d'œuvre, ...) renforcée par une inflation en forte croissance qui joue sur les coûts moyens de réparation et sur le coût des corporels et graves, dégradant ainsi les équilibres techniques du fait d'une difficulté à répercuter les hausses sur les tarifs.

#### Événements Climatiques

Un premier semestre 2023 moins sinistré qu'en 2022, mais déjà marqué par plusieurs événements climatiques d'ampleur : tempête Gérard en janvier, incendies en Pyrénées-Orientales en avril, le séisme dans l'Ouest en juin.

#### Catastrophes Naturelles

La sécheresse hivernale 2023 présage d'une année sinistrée, avec l'augmentation du risque de RGA (retrait-gonflement des argiles) et d'incendies. Les épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquentes et intenses, représentent une part croissante de la sinistralité climatique : 24 % entre 2016-2021 vs. 15 % auparavant ; plus de 4 000 communes ont été

reconnues en état de CAT NAT en avril 2023 pour des sinistres causés par le phénomène RGA survenus en 2022 avec une facture record de 2,9 milliards d'euros.

#### Émeutes

La première moitié de 2023 a également été marquée par des violences urbaines de grande ampleur sur l'ensemble du territoire. Le coût total de ces sinistres s'élèverait à 650 millions d'euros dont 90 % concerne les biens des professionnels et des collectivités locales, il n'y a pas d'impact significatif pour Aéma Groupe.

#### Risque d'illiquidité

La collecte nette de l'assurance vie devient un point de vigilance. La concurrence des livrets et des comptes à terme combinée à une moindre performance UC fin 2022 conduit à une hausse des flux de rachats début 2023 davantage marquée sur l'euro. Même si le sujet n'a pas d'impact sur les comptes et indicateurs au 30 juin pour Aéma Groupe, un suivi de ce risque a également été mis en place au premier semestre.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 30 juin 2023 et la date de présentation des

comptes combinés au conseil d'administration Aéma Groupe.

### 2.3.3 PERIMETRE

#### DEFINITION DU PERIMETRE

Les comptes combinés regroupent les états financiers d'Aéma Groupe et ceux des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- Des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- Et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Les entreprises dont la contribution est non significative sont exclues du périmètre de consolidation même si Aéma Groupe dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes combinés, la contribution des participations concernées restant non significative à l'échelle des comptes combinés du groupe.

#### METHODES DE CONSOLIDATION

##### Combinaison

Sont consolidées selon la méthode dite de combinaison les entreprises liées entre elles en vertu d'accords prévoyant :

- Soit une direction commune ;
- Soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- Soit des relations de réassurance importantes et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

Cette méthode consiste à agréger les comptes des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison après retraitement aux normes du groupe. Cela conduit à additionner les fonds propres des entités combinées dans ceux du groupe. Pour Aéma Groupe, cette méthode est appliquée pour la combinaison :

- Des sociétés d'assurance mutuelle relevant du Code des assurances ;
- Des mutuelles relevant du Code de la mutualité.

##### Intégration globale

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe :

- Dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés ;
- Dispose de droits (ou est exposé) à des rendements variables ;
- A la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir dont il dispose.

##### Intégration proportionnelle

Les entreprises contrôlées de façon conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entité exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Un nombre limité d'associés partageant le contrôle : le partage suppose qu'aucun associé n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ;
- Un accord contractuel qui prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité exploitée en commun et établit les décisions essentielles nécessitant le consentement des associés participant au contrôle conjoint.

### Mise en équivalence

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles Aéma Groupe exerce une influence notable sur les politiques financière et

opérationnelle, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en « Résultat », tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieures à l'acquisition, est comptabilisée en « Autres réserves ».

Au 30 juin 2023, le groupe Aéma Groupe rassemble 51 structures consolidées comme suit :

<i>(en nombre)</i>	30 juin 2023	31 déc. 2022	Variation
Structures combinées	9	8	1
Structures consolidées par intégration globale	38	37	1
Structures consolidées par intégration proportionnelle	-	-	-
Structures consolidées par mise en équivalence	4	4	-
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>2</b>



## LISTE DES ENTITES COMBINEES

Dénomination sociale	Pays	Méthode*	30 juin 2023		31 déc. 2022	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
<b>Dommages</b>						
Aéma Groupe	France	Combinante	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif SAM	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Abeille IARD & Santé	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Abeille Solutions	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Macifilia	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Thémis	France	IG	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Compagnie Foncière Macif	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Foncière de Lutèce	France	IG	97,84%	97,84%	97,71%	97,71%
Lesseps Promotion	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
M. A&S	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Marseille Grand Littoral	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Siem	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SNC Paranjou	France	IG	100,00%	97,84%	100,00%	97,71%
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	France	MEE	29,57%	29,57%	29,57%	29,57%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	MEE	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
Macif Participations	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif Innovation	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif Impact ESS	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>Épargne/Retraite</b>						
GIE Macif Finance Épargne	France	IG	100,00%	99,42%	100,00%	99,31%
Mutavie	France	IG	98,72%	98,72%	98,47%	98,47%
Abeille Vie	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Abeille Développement Vie	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Abeille Assurances	France	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Abeille Épargne Retraite (AER)	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Abeille Assurances Groupe Ventures	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Abeille Investissements	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Abeille Impact Investing France	France	IG	92,71%	92,70%	91,97%	91,96%
Abeille Retraite Professionnelle (ARP)	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Épargne Actuelle	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Sacaf	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Union Financière de France Banque (UFF)	France	IG	99,97%	99,96%	79,75%	79,74%
VIP Conseils	France	IG	92,68%	92,67%	0,00%	0,00%
GIE d'Abeille Assurances	France	IG	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Socram Banque	France	MEE	35,25%	35,25%	33,72%	33,72%
AXE France	France	MEE	50,00%	49,36%	50,00%	49,24%
<b>Santé/Prévoyance</b>						
UMG Aésio Macif	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Aésio mutuelle	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Apivia Macif Mutuelle	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
NUOMA	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCF)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mutuelle des Métiers de la Justice et de la Sécurité (MMJ)	France	Combinée	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Sécurimut	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Apivia Courtage	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>Gestion d'actifs</b>						
OFI Invest (ex OFI Holding)	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OFI Invest Asset Management (OFI Invest AM)	France	IG	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
OFI Invest Capital Partners	France	IG	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
OFI Invest Distribute	France	IG	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
OFI Invest Real Estate SGP (ex OFI Pierre)	France	IG	100,00%	95,00%	100,00%	95,00%
Zencap AM	France	IG	64,78%	61,54%	64,78%	61,54%
OFI Invest Real Estate SAS (ex Aéma REIM)	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

\* IG : intégration globale.  
MEE : mise en équivalence.

## ÉVOLUTION DU PERIMETRE

### Acquisitions et entrées dans le périmètre

- Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité (MMJ) : la MMJ est la mutuelle des agents du ministère de la Justice. Elle est également ouverte à tous les agents au service de la sécurité et aux agents publics territoriaux. La MMJ a adhéré à l'UMG Aésio Macif et entre dans le périmètre de combinaison Aéma à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette mutuelle couvre les besoins en protection Santé de près de 110 000 personnes.
- VIP Conseils : VIP Conseils est une société de courtage de contrats d'assurance Vie. Cette société, acquise par opérations successives d'achats de titres, est détenue par le groupe Aéma à hauteur de 92,68 %. Elle entre dans le périmètre de combinaison à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette acquisition génère un écart d'acquisition de 23 168 milliers d'euros, non amortissable en raison de l'absence de limite

dans le temps des avantages économiques procurés par cette acquisition.

### Cessions et sorties du périmètre

Aucune cession ou sortie de périmètre n'est intervenue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023

### Autres mouvements

- Mutavie : Le pourcentage d'intérêt du groupe dans Mutavie passe de 98,47 % au 31 décembre 2022 à 98,72 % au 30 juin 2023 suite à l'acquisition de titres auprès des minoritaires
- Socram Banque : Le pourcentage d'intérêt du groupe dans Socram Banque passe de 33,72 % au 31 décembre 2022 à 35,25 % au 30 juin 2023 suite à l'acquisition de titres auprès des minoritaires

Aucun autre mouvement significatif n'impacte les comptes combinés d'Aéma Groupe.

## 2.3.4 PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

### DATE DE CLOTURE

Toutes les entités présentes dans le périmètre de combinaison d'Aéma Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat combiné intègre ceux des entités nouvellement consolidées, à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de combinaison. Il intègre également les comptes de résultat des entités cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

### CONVERSION MONETAIRE

#### Conversion des comptes

La devise d'établissement des comptes combinés d'Aéma Groupe est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers combinés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire celle du système économique dans lequel l'entité se situe) n'est pas l'euro.

#### Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis au cours

de clôture. Les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

### OPERATIONS INTERNES ENTRE ENTITES CONSOLIDEES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupes sont éliminées à hauteur de la quote-part du groupe dans l'entité considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

#### Évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés à la valeur d'utilité à la date d'acquisition, à l'exception des passifs d'assurance qui sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si celle-ci est conforme aux principes comptables du groupe.

La date d'acquisition à partir de laquelle le groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective.

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale ne remettent pas en cause les évaluations des actifs et passifs identifiés, déterminées à la date de la prise de contrôle. L'écart dégagé est affecté en totalité en écart d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étapes, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le groupe sont réévalués. L'ajustement correspondant est comptabilisé en réserves avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

### Écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition est constaté lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le prix de revient de l'activité (ou des titres) de la société acquise et la valeur d'utilité nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondant à la date d'acquisition. Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels ou incorporels identifiables. Le solde non affecté est maintenu en écart d'acquisition.

Si l'écart d'acquisition est négatif, cela correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'écart d'acquisition est alors rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

Sauf cas exceptionnels dûment justifiés dans l'annexe, la constatation d'écarts d'évaluation positifs ne peut générer un écart d'acquisition négatif.

Si l'écart d'acquisition est positif, il est présenté à l'actif du bilan dans la rubrique « Actifs incorporels ». Si l'écart d'acquisition est négatif, il est présenté au passif dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant de

l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels est affecté le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

### Amortissement et dépréciation

Les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans.

Les écarts d'acquisition pour lesquels il n'existe pas une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe ne font pas l'objet d'un amortissement.

Tous les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation, réalisés au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Ces tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable de l'entité à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie de l'entité concernée. Si sa valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées sur un écart d'acquisition ont un caractère irréversible. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession de l'entité concernée. La dépréciation est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'entité (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans la rubrique « Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

### Décomptabilisation

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des actifs ou entités auxquels ils se rattachent.

Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

**SEGMENTATION SECTORIELLE**

Dans l'annexe, l'information sectorielle est présentée conformément au règlement ANC n° 2020-01. Elle propose une ventilation des données financières selon trois activités :

- Assurance non-vie ;
- Assurance-vie ;
- Autres.

Dans le rapport d'activité, l'information sectorielle reflète la structure d'organisation interne et de gestion d'Aéma Groupe. Chaque entité du groupe est affectée à un secteur donné en fonction de son activité. Quatre secteurs d'activité sont identifiés :

- Dommages ;
- Épargne/Retraite ;
- Santé/Prévoyance ;
- Gestion d'actifs.

Entités du groupe	Ventilation présentée dans l'annexe			Ventilation présentée dans le rapport d'activité			
	Non-vie	Vie	Autres	Dommages	Épargne/Retraite	Santé/Prévoyance	Gestion d'actifs
<b>Dommages</b>							
Aéma Groupe	X			X			
Macif SAM	X			X			
Abeille IARD & Santé	X			X			
Abeille Solutions	X			X			
Macifilia	X			X			
Thémis	X			X			
Compagnie Foncière Macif	X			X			
Foncière de Lutèce	X			X			
Lesseps Promotion	X			X			
M. A&S	X			X			
Marseille Grand Littoral	X			X			
Siem	X			X			
SNC Paranjou	X			X			
Inter Mutuelles Assistance (IMA)*							
Inter Mutuelles Entreprises (IME)*							
Macif Participations	X			X			
Macif Innovation	X			X			
Macif Impact ESS	X			X			
<b>Épargne/Retraite</b>							
GIE Macif Finance Épargne		X			X		
Mutavie		X			X		
Abeille Vie	X	X			X		
Abeille Développement Vie		X			X		
Abeille Assurances		X			X		
Abeille Épargne Retraite (AER)		X			X		
Abeille Assurances Groupe Ventures		X			X		
Abeille Investissements	X	X			X		
Abeille Impact Investing France		X			X		
Abeille Retraite Professionnelle (ARP)	X	X			X		
Épargne Actuelle		X			X		
Sacaf		X			X		
Union Financière de France Banque (UFF)		X			X		
VIP Conseils	X				X		
GIE d'Abeille Assurances		X			X		
Socram Banque*							
AXE France*							
<b>Santé/Prévoyance</b>							
UMG Aésio Macif	X					X	
Aésio mutuelle	X	X				X	
Apivia Macif Mutuelle	X	X				X	
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF)	X					X	
NUOMA	X					X	
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFTCT)	X	X				X	
Mutuelle des Méliers de la Justice et de la Sécurité (MMJ)	X					X	
Sécurimut	X					X	
Apivia Courtage	X					X	
<b>Gestion d'actifs</b>							
OFI Invest (ex OFI Holding)			X				X
OFI Invest Asset Management (OFI Invest AM)			X				X
OFI Invest Capital Partners			X				X
OFI Invest Distribute			X				X
OFI Invest Real Estate SGP (ex OFI Pierre)			X				X
Zencap AM			X				X
OFI Invest Real Estate SAS (ex Aéma REIM)			X				X

\* Les entités mises en équivalence contribuent uniquement sur la ligne quote-part dans les résultats des entités mise en équivalence.

## 2.3.5 PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

### ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

#### Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Aéma Groupe sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- Probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne) ;
- Disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de cinq ans.

#### Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de trois ans pour les logiciels bureautiques et de cinq à huit ans pour les autres logiciels.

#### Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de cinq ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

### PLACEMENTS

#### Placements immobiliers

Au bilan, les placements immobiliers sont présentés dans la rubrique « Terrains et constructions ». Ils regroupent les terrains non construits, les immeubles bâtis et parts/actions de sociétés immobilières non cotées, les parts/actions de sociétés foncières non cotées et les stocks/avances sur acomptes des sociétés immobilières.

#### Valorisation

La valeur brute de ces placements correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat net de frais relatifs à l'acquisition ou de production). Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

Pour les immeubles bâtis, la valeur brute est répartie selon cinq composants. Les composants des immeubles (hors terrain) sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable. Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

	Bureaux standing	Bureaux exploitation	Bureaux placement
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades et étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Centres commerciaux	Autres bâtiments	Entrepôts
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	50 ans	50 ans	30 ans
Façades et étanchéité	25 ans	20 ans	25 ans
Installations techniques	20 ans	15 ans	15 ans
Agencements	15 ans	10 ans	10 ans

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée à la clôture en fonction d'expertises indépendantes ou, entre chaque expertise, d'une

actualisation de la valeur précédente s'appuyant sur plusieurs critères (notamment la valeur de rendement, la valeur de reconstruction, la valeur de marché).

### **Dépréciation**

Lors de chaque clôture, Aéma Groupe apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable, sauf si le bien doit être cédé à brève échéance.

Concernant l'immobilier de placement, en cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur recouvrable des placements immobiliers correspond :

- À la valeur vénale, telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire, pour les placements devant être cédés à brève échéance ;
- À la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus, pour les placements devant être conservés.

Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

### **Crédit-bail**

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « Dettes envers les entités du secteur bancaire ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

### **Placements dans les entités liées et les entités avec lesquelles existe un lien de participation**

Les placements dans les entités liées et entités avec lesquelles existe un lien de participation sont principalement composés de valeurs mobilières et de prêts.

Ces placements figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction de critères appropriés

(notamment dernier cours pour les titres cotés, valeur d'utilité pour les titres non cotés).

Les modalités de détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable sont identiques à celles décrites pour les autres placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances.

### **Autres placements**

La distinction entre les placements relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9. Il s'agit principalement des obligations.

Les autres valeurs relèvent de l'article R. 343-10 du Code des assurances. Elles regroupent principalement les actions, les parts d'OPC et les prêts.

### **Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances**

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote). Le calcul de l'amortissement des surcotes/décotes est principalement réalisé selon la méthode actuarielle.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Une dépréciation de ces actifs est constituée s'il existe un risque de crédit avéré résultant d'événements survenus après la comptabilisation initiale du titre. Un risque de crédit est considéré avéré s'il est probable que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal. Le simple constat d'une moins-value latente ne constitue pas un risque de crédit avéré dans la mesure où la baisse de la valeur de marché peut résulter de la hausse des taux sans risque. La dépréciation comptabilisée reflète l'ensemble des pertes prévisionnelles.

### **Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances**

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- OPC relevant de la directive UCITS IV et Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA) relevant de la directive AIFM : dernière valeur liquidative connue au jour de l'inventaire.

À chaque arrêté, ces placements font l'objet d'un examen afin de déterminer si les moins-values latentes ont un caractère durable. Le caractère durable de la perte de valeur est présumé notamment dans les cas suivants :

- Existence d'une dépréciation à l'arrêté précédent ;
- Moins-value de plus de 20 % sur six mois consécutifs (taux porté à 30 % en cas de marchés volatils). Un taux de 20 % a été retenu au 30 juin 2023.

Les dépréciations sont évaluées conformément au règlement n°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et à l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002. Elles sont comptabilisées ligne à ligne, en tenant compte de l'intention et de la capacité de détention :

- Si l'entité n'a pas l'intention ou la capacité de détenir le titre à un horizon déterminé, la dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur vénale (si cette dernière est inférieure à la valeur comptable) ;
- Si l'entité à l'intention et la capacité de détenir le titre à un horizon déterminé, la dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur recouvrable. Cette valeur recouvrable, sauf cas exceptionnels, ne saurait être inférieure à la valeur de marché et n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention.

### **TITRES MIS EN EQUIVALENCE**

Les titres mis en équivalence sont représentatifs des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition, retraité le cas échéant de l'écart d'acquisition.

Par la suite, sa valeur nette comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation du groupe.

### **CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS**

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes sociétaires et les cotisations acquises non émises.

Les autres actifs se composent principalement des actifs corporels d'exploitation. Ils comprennent également les stocks et encours.

Les actifs corporels d'exploitation sont ceux détenus par le groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre trois et vingt ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction.

### **IMPÔTS**

#### **Intégration fiscale**

Les groupes fiscaux présents au sein du groupe Aéma Groupe sont régis selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales versent à la tête de groupe fiscal, le montant des impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale.

L'entité intégrante conserve les économies d'impôts générées du fait de l'existence du groupe fiscal, à l'exception de certaines entités en phase de démarrage et d'investissement initial.

#### **Impôts différés**

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les déficits reportables donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés par réserve.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

## COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

### Frais d'acquisition reportés

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste « Autres actifs ». La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice, et sur une durée appropriée aux portefeuilles de contrats. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

### Autres comptes de régularisation actif

Les autres comptes de régularisation actif regroupent notamment les intérêts courus non échus.

## CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

### Capital social et fonds équivalents

La ligne « Capital social et fonds équivalents » correspond aux soldes comptables sociaux d'Aéma Groupe et des entités consolidées selon la méthode de la combinaison.

## Réserves

Les réserves sont composées des éléments suivants :

- Les réserves sociales des entités combinées ;
- L'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part du groupe dans l'annulation de la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance-vie. Elle est neutralisée dans les comptes combinés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat ;
- L'incidence des changements de méthodes comptables.

## Autres

La rubrique « Autres » présentée dans les fonds propres groupe est composée des subventions d'investissements et des reports à nouveau des entités combinées

## Gestion des capitaux propres

Aéma Groupe est soumis à la réglementation européenne en matière de solvabilité (Solvabilité II). Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité d'assurance, qu'au niveau combiné pour Aéma Groupe, les calculs d'un ratio de solvabilité minimum (en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique) et d'un ratio de solvabilité cible (en fonction des risques supportés).

L'évaluation de la solvabilité est réalisée tous les trois mois, et communiquée à l'ACPR.

## INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'Aéma Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe.



## Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les entités d'Aéma Groupe disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies :

- Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie ;
- Pour les régimes à prestations définies, Aéma Groupe constate des provisions pour l'ensemble de ses avantages postérieurs à l'emploi (notamment Indemnités de Fin de Carrière (IFC)), conformément aux dispositions de la méthode 2 de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Ceci conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle des engagements à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture hors du groupe (pour certains contrats) et des écarts actuariels non comptabilisés. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation. Les écarts actuariels sont inscrits au compte de résultat de manière étalée selon la méthode du corridor.

### Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que ceux postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003. Les modalités de provisionnement sont proches de celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la principale différence résidant dans l'absence d'application de la méthode du corridor.

## PROVISIONS TECHNIQUES

### Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant à indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré.

Un risque :

- D'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;
- Financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

### Contrats d'assurance non-vie

#### Provisions pour cotisations non acquises

Les provisions pour cotisations non acquises constatent la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elles sont calculées *pro rata temporis* en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

#### Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés à la clôture précédente.

**Prévision de recours**

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur sinistres non clos. Cette prévision est évaluée distinctement de la provision pour sinistre à payer (articles 143-10 et 143-11 de l'ANC n° 2015-11).

**Provisions d'égalisation**

Les provisions d'égalisation conservées dans les comptes combinés sont celles constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (catastrophes naturelles, événements naturels, risques attentats) ou à un risque macroéconomique.

**Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- Provisions mathématiques des rentes : elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les taux techniques et tables considérés comme adéquats localement ;
- Provisions pour risques en cours : elles sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices antérieurs ;
- Provisions pour risques croissants : elles sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

**Contrats d'assurance-vie****Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur. Elles intègrent les intérêts garantis crédités chaque jour et les intérêts complémentaires distribués chaque année.

Pour les contrats en UC, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant de support à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

**Provision globale de gestion**

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément aux articles 142-6 de l'ANC 2015-11 et R 343-3 du Code des assurances, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date.

**Provisions pour participation aux bénéfices**

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elles regroupent une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée :

- La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes combinés ;
- La provision pour participation aux bénéfices différée peut être calculée dans les cas prévus par le règlement ANC n° 2020 -01, sur les retraitements de consolidation.

**REASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN REASSURANCE**

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits dans les engagements hors bilan et évalués au cours de Bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

#### **COTISATIONS ET PRIMES**

Les cotisations et primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

#### **SINISTRES**

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

#### **FRAIS DE GESTION**

- Frais de règlement des sinistres : compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations d'assurance » ;

- Frais d'acquisition : sur la ligne « Charges de gestion » ;
- Frais d'administration : sur la ligne « Charges de gestion » ;
- Autres charges techniques sur la ligne « Autres produits d'exploitation » ;
- Charges des placements : incluses dans le résultat financier sur la ligne « Produits financiers nets de charges ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

#### **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Les événements postérieurs à la clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration. En l'absence d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, c'est la date de présentation des comptes aux instances qui est retenue.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existantes à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

### **2.3.6 COMPARABILITE DES COMPTES**

#### **CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION COMPTABLE**

Aucun changement de réglementation comptable n'impacte significativement les comptes combinés d'Aéma Groupe au 30 juin 2023.

#### **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES, D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET CORRECTIONS D'ERREURS**

Aucun changement de méthode comptable, d'estimation comptable ou correction d'erreur n'est intervenu au 30 juin 2023.

#### **CHANGEMENTS DE PRESENTATION COMPTABLE**

Aucun changement de présentation comptable n'est intervenu au 30 juin 2023.

**CHANGEMENTS LIES AUX EFFETS DE VARIATION DE PERIMETRE**

Les changements liés aux effets de variation de périmètre sont induits par les entrées des entités MMJ et VIP Conseils.

Les impacts sont détaillés ci-après :

	Cotisations acquises brutes	Résultat net - part du groupe	Réserves du groupe	Total bilan
<i>(en milliers d'euros)</i>				
VIP Conseils	-	2 464	-2 177	32 753
MMJ	35 333	-1 294	45 653	66 630
<b>Total</b>	<b>35 333</b>	<b>1 170</b>	<b>43 476</b>	<b>99 383</b>

### 2.3.7 NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES

<b>NOTE 1</b>	Écarts d'acquisition	45	<b>NOTE 5</b>	Engagements reçus et donnés	50
<b>NOTE 2</b>	Placements des entités d'assurance	46	<b>NOTE 6</b>	Cotisations et primes acquises	51
<b>NOTE 3</b>	Capitaux propres du Groupe	47	<b>NOTE 7</b>	Résultat exceptionnel	51
<b>NOTE 4</b>	Passifs subordonnés	48	<b>NOTE 8</b>	Présentation sectorielle	52

## NOTE 1 ÉCARTS D'ACQUISITION

## Mouvements sur l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023			31 déc. 2022		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	158 768	-69 759	89 009	82 524	-62 531	19 993
Augmentation	56 471	-3 614	52 857	76 435	-7 228	69 207
Diminution	-	-	-	-191	-	-191
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
<b>Clôture</b>	<b>215 239</b>	<b>-73 373</b>	<b>141 866</b>	<b>158 768</b>	<b>-69 759</b>	<b>89 009</b>

Au 30 juin 2023, deux nouveaux écarts d'acquisition ont été inscrits à l'actif du bilan :

- VIP conseils pour un montant brut de 23 168 milliers d'euros
- UFF pour un montant brut de 33 303 milliers d'euros.

## Détail par société

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	29 311	-25 405	3 906	-	-1 466	2 440
Groupe OFI	104 053	-31 853	72 200	-	-1 270	70 930
Apivia Courtage	17 549	-12 501	5 048	-	-878	4 170
UFF	7 855	-	7 855	33 303	-	41 158
VIP Conseils	-	-	-	23 168	-	23 168
<b>Total</b>	<b>158 768</b>	<b>-69 759</b>	<b>89 009</b>	<b>56 471</b>	<b>-3 614</b>	<b>141 866</b>

Les nouveaux écarts d'acquisition inscrits au bilan se rapportent aux opérations suivantes :

- VIP Conseils : Aéma Groupe a pris le contrôle de la société de courtage VIP Conseils en 2022 par acquisitions successives de titres. Cette entité entre dans le périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le pourcentage d'intérêt du groupe étant de 92,67 %. Cette entrée dans le périmètre de combinaison conduit à comptabiliser un écart d'acquisition de 23 168 milliers d'euros ;

- UFF : Le groupe Aéma a acquis une part complémentaire de titres suite à l'offre publique de retrait intervenue en mars 2023. A l'issue de cette opération, le groupe détient 99,97 % du capital de cette entité. Cette acquisition conduit à inscrire dans les comptes combinés un écart d'acquisition de 33 303 milliers d'euros.

## NOTE 2 PLACEMENTS DES ENTITES D'ASSURANCE

## État récapitulatif des placements

	30 juin 2023				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	8 287 627	-661 976	7 625 651	8 430 332	804 681
Actions et titres à revenus variables	1 342 401	-37 054	1 305 347	1 566 855	261 509
Parts d'OPC actions	7 691 190	-56 870	7 634 320	8 890 076	1 255 757
Parts d'OPC obligataires	17 517 665	-15 078	17 502 587	17 137 824	-364 763
Obligations et autres titres à revenus fixes	71 518 534	-2 879	71 515 655	61 467 981	-10 047 674
Autres placements	2 167 460	-31 493	2 135 967	2 301 269	165 302
<b>Total</b>	<b>108 524 876</b>	<b>-805 351</b>	<b>107 719 526</b>	<b>99 794 338</b>	<b>-7 925 188</b>
Placements cotés	96 664 436	-74 343	96 590 093	87 398 837	-9 191 256
Placements non cotés	11 860 440	-731 007	11 129 433	12 395 501	1 266 068
<b>Total</b>	<b>108 524 876</b>	<b>-805 351</b>	<b>107 719 526</b>	<b>99 794 338</b>	<b>-7 925 188</b>
Part des placements d'assurance non-vie	15 315 139	-523 907	14 791 232	15 363 543	572 312
Part des placements d'assurance-vie	93 209 737	-281 443	92 928 294	84 430 794	-8 497 500
<b>Total</b>	<b>108 524 876</b>	<b>-805 351</b>	<b>107 719 526</b>	<b>99 794 338</b>	<b>-7 925 188</b>

	31 déc. 2022				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	7 185 397	-582 236	6 603 161	7 497 555	894 394
Actions et titres à revenus variables	1 471 131	-52 899	1 418 231	1 672 010	253 779
Parts d'OPC actions	8 489 287	-67 795	8 421 492	9 170 338	748 846
Parts d'OPC obligataires	12 862 453	-13 459	12 848 994	12 271 106	-577 889
Obligations et autres titres à revenus fixes	72 630 391	-2 914	72 627 477	61 751 441	-10 876 036
Autres placements	2 215 248	-27 897	2 187 351	2 321 149	133 798
<b>Total</b>	<b>104 853 906</b>	<b>-747 200</b>	<b>104 106 706</b>	<b>94 683 598</b>	<b>-9 423 108</b>
Placements cotés	94 132 888	-81 442	94 051 445	83 471 488	-10 579 958
Placements non cotés	10 721 018	-665 757	10 055 260	11 212 110	1 156 850
<b>Total</b>	<b>104 853 906</b>	<b>-747 200</b>	<b>104 106 706</b>	<b>94 683 598</b>	<b>-9 423 108</b>
Part des placements d'assurance non-vie	14 749 815	-521 557	14 228 258	14 408 500	180 241
Part des placements d'assurance-vie	90 104 090	-225 643	89 878 447	80 275 098	-9 603 349
<b>Total</b>	<b>104 853 906</b>	<b>-747 200</b>	<b>104 106 706</b>	<b>94 683 598</b>	<b>-9 423 108</b>

## NOTE 3 CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

## Mouvements de l'exercice

	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat net	Autres	Total des capitaux propres du groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>881 656</b>	<b>4 010 528</b>	<b>103 531</b>	<b>-19 065</b>	<b>4 976 649</b>
Droits d'adhésion	1 332	-229	-	835	1 938
Variations de périmètre	-	-664	-	-	-664
Affectation du résultat N-1	-	146 342	-103 531	-42 811	-
Autres variations	229	-579	-	7	-343
Résultat net	-	-	121 915	-	121 915
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>883 217</b>	<b>4 155 398</b>	<b>121 915</b>	<b>-61 034</b>	<b>5 099 496</b>
Droits d'adhésion	721	-	-	-	721
Variations de périmètre	1 858	44 256	-	-	46 114
Affectation du résultat N-1	-	198 059	-121 915	-76 144	-
Autres variations	50	-362	-	89	-223
Résultat net	-	-	81 808	-	81 808
<b>Capitaux propres au 30 juin 2023</b>	<b>885 845</b>	<b>4 397 351</b>	<b>81 808</b>	<b>-137 088</b>	<b>5 227 915</b>

## Poids des entités combinées dans les capitaux propres du groupe

	Capital social et fonds équivalents	Réserves	30 juin 2023 Résultat net	Autres	Total des capitaux propres du groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Aéma Groupe	2 086	171	-221	-226	1 811
Macif SAM	260 454	1 893 137	21 103	1 308	2 176 002
UMG Aésio Macif	2 550	-835	-	-	1 715
Aésio mutuelle	606 210	931 829	-31 441	-137 248	1 369 350
Apivia Macif Mutuelle	7 381	578 627	5 623	-	591 631
MNFCT	229	13 082	-631	-	12 679
MMJ	1 858	43 795	-1 294	-	44 359
NUOMA	3 278	51 537	-1 145	-95	53 575
MNPAF	1 800	90 905	-177	-	92 528
Total des entités combinées	885 845	3 602 249	-8 184	-136 261	4 343 650
Total des autres entités	-	-	-	-	884 266
<b>Total</b>					<b>5 227 915</b>

	Capital social et fonds équivalents	Réserves	31 déc. 2022 Résultat net	Autres	Total des capitaux propres du groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Aéma Groupe	2 086	129	42	-226	2 031
Macif SAM	259 733	1 795 479	17 070	6 543	2 078 824
UMG Aésio Macif	2 500	-	-835	-	1 665
Aésio mutuelle	606 210	929 596	-80 491	-67 256	1 388 059
Apivia Macif Mutuelle	7 381	572 494	-1 196	-	578 679
MNFCT	229	12 811	271	-	13 311
NUOMA	3 278	49 397	2 140	-95	54 720
MNPAF	1 800	88 130	2 775	-	92 705
Total des entités combinées	883 217	3 448 037	-60 224	-61 034	4 209 995
Total des autres entités	-	-	-	-	889 501
<b>Total</b>					<b>5 099 496</b>



## Poids de la réserve de capitalisation dans les réserves du groupe

	30 juin 2023			31 déc. 2022		
	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les fonds propres du groupe	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les fonds propres du groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Apivia Macif Mutuelle	27 346	100%	27 346	27 985	100%	27 985
Aésio mutuelle	7 534	100%	7 534	11 423	100%	11 423
Entités combinées	34 880		34 880	39 408		39 408
Mutavie	560 806	98.72%	553 627	575 907	98.47%	567 096
Abeille Vie	360 858	99.99%	360 822	405 958	99.99%	405 917
Abeille Épargne Retraite	205 517	99.99%	205 496	207 147	99.99%	207 126
Abeille Retraite Professionnelle	57 876	99.99%	57 870	58 300	99.99%	58 294
Entités intégrées globalement	1 185 057		1 177 816	1 247 312		1 238 433
<b>Total</b>	<b>1 219 937</b>		<b>1 212 696</b>	<b>1 286 720</b>		<b>1 277 841</b>
<b>Total des réserves du groupe</b>			<b>4 397 351</b>			<b>4 155 398</b>
<b>Poids dans les réserves du groupe</b>			<b>28%</b>			<b>31%</b>

## NOTE 4 PASSIFS SUBORDONNES

### Répartition par activité

	30 juin 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres subordonnés à durée indéterminée	528 308	0	-	528 308
Titres subordonnés remboursables	1 350 521	525 171	-	1 875 691
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 878 828</b>	<b>525 171</b>	<b>-</b>	<b>2 403 999</b>
	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 932	-	-	525 932
Titres subordonnés remboursables	1 779 165	509 675	-	2 288 840
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 305 097</b>	<b>509 675</b>	<b>-</b>	<b>2 814 773</b>

### Répartition par échéance

	30 juin 2023			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres subordonnés à durée indéterminée	3 908	-	524 400	528 308
Titres subordonnés remboursables	25 691	500 000	1 350 000	1 875 691
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>29 599</b>	<b>500 000</b>	<b>1 874 400</b>	<b>2 403 999</b>
	31 déc. 2022			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 532	-	524 400	525 932
Titres subordonnés remboursables	438 840	500 000	1 350 000	2 288 840
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>440 372</b>	<b>500 000</b>	<b>1 874 400</b>	<b>2 814 773</b>

Mouvements de l'exercice

	30 juin 2023					
	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 932	-	-	-	2 376	528 308
Titres subordonnés remboursables	2 288 840	-	-	-400 000	-13 149	1 875 691
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 814 773</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-400 000</b>	<b>-10 773</b>	<b>2 403 999</b>

	31 déc. 2022					
	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 932	-	-	-	-	525 932
Titres subordonnés remboursables	1 779 165	500 000	-	-	9 675	2 288 840
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 305 097</b>	<b>500 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 675</b>	<b>2 814 773</b>

Caractéristiques des passifs subordonnés

	30 juin 2023					Total
	Macif			Abeille Vie		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Date d'émission	6 octobre 2014	21 juin 2021	21 juin 2021	21 juin 2021	5 septembre 2022	
Durée	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé au 6 octobre 2024	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé (call de six mois jusqu'au 21 juin 2029)	31 ans avec option de remboursement anticipé (call de 3 mois jusqu'au 21 juin 2032)	6 ans	11 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	124 400	400 000	850 000	500 000	500 000	
Nombre de titres	1 244	4 000	8 500	5 000	5 000	
Nominal	100	100	100	100	100	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916% jusqu'au 6 octobre 2024 puis Euribor 3 mois + 380 pb	Taux fixe de 3,5% jusqu'au 21 juin 2029 puis taux mid-Swaps Eur 5 ans +359 pb	Taux fixe de 2,125% jusqu'au 21 juin 2032 puis Euribor 3 mois +305 pb	Taux fixe de 0,625%	Taux fixe de 6,25%	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	578	3 972	5 252	2 839	5 920	
Amortissement			Remboursement au pair au 21 juin 2052	Remboursement au pair au 21 juin 2027	Remboursement au pair au 9 sept 2023	
Dérivés associés						
<b>Valeur au bilan</b>	<b>127 964</b>	<b>400 344</b>	<b>850 444</b>	<b>500 077</b>	<b>525 171</b>	<b>2 403 999</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022						
	Macif			Abeille Vie			Total
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Date d'émission	6 octobre 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	21 juin 2021	21 juin 2021	21 juin 2021	5 septembre 2022	
Durée	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé au 6 octobre 2024	10 ans	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé (call de six mois jusqu'au 21 juin 2029)	31 ans avec option de remboursement anticipé (call de 3 mois jusqu'au 21 juin 2032)	6 ans	11 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	124 400	400 000 (avant intragroupe)	400 000	850 000	500 000	500 000	
Nombre de titres	1 244	4 000	4 000	8 500	5 000	5 000	
Nominal	100	100	100	100	100	100	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916% jusqu'au 6 octobre 2024 puis Euribor 3 mois + 380 pb	5,50%	Taux fixe de 3,5% jusqu'au 21 juin 2029 puis taux mid-Swaps Eur 5 ans + 359 pb	Taux fixe de 2,125% jusqu'au 21 juin 2032 puis Euribor 3 mois + 305 pb	Taux fixe de 0,625%	Taux fixe de 6,25%	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	578	1 091	3 972	5 252	2 839,00	5 920	
Amortissement		Remboursement au pair au 8 mars 2023		Remboursement au pair au 21 juin 2052	Remboursement au pair au 21 juin 2027	Remboursement au pair au 9 sept 2023	
Dérivés associés							
<b>Valeur au bilan</b>	<b>125 548</b>	<b>417 962</b>	<b>400 385</b>	<b>859 551</b>	<b>501 652</b>	<b>509 675</b>	<b>2 814 773</b>

## NOTE 5 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		
	Entreprises d'assurance	Autres entités	Total
<b>Engagements reçus*</b>	<b>1 268 242</b>	<b>38 120</b>	<b>1 306 363</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 678 195</b>	<b>-</b>	<b>3 678 195</b>
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	193 000	-	193 000
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 824 208	-	2 824 208
Autres engagements donnés*	660 987	-	660 987
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>674 789</b>	<b>-</b>	<b>674 789</b>
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou substitution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>	<b>1 928 038</b>	<b>-</b>	<b>1 928 038</b>

\* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022		
	Entreprises d'assurance	Autres entités	Total
<b>Engagements reçus*</b>	<b>660 203</b>	<b>38 120</b>	<b>698 323</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 595 454</b>	<b>-</b>	<b>3 595 454</b>
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	270 345	-	270 345
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 712 151	-	2 712 151
Autres engagements donnés*	612 959	-	612 959
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>690 882</b>	<b>-</b>	<b>690 882</b>
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou substitution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>	<b>1 933 038</b>	<b>-</b>	<b>1 933 038</b>

\* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.

## NOTE 6 COTISATIONS ET PRIMES ACQUISES

## Répartition par zone géographique

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	10 867 151	100%	10 980 049	100%	-112 898	
Europe	-	-	-	-	-	
Reste du monde	-	-	-	-	-	
Primes émises	10 867 151	100%	10 980 049	100%	-112 898	
Variation des primes non-acquises	-3 054 390	-	-2 882 403	-	-171 987	
<b>Total</b>	<b>7 812 761</b>	<b>-</b>	<b>8 097 646</b>	<b>-</b>	<b>-284 885</b>	<b>-4%</b>

## Répartition par modalité d'acquisition

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Affaires directes	10 700 818	98%	10 798 872	98%	-98 054	
Affaires acceptées	166 332	2%	181 177	2%	-14 845	
Primes émises	10 867 151	100%	10 980 049	100%	-112 898	
Variation des primes non acquises	-3 054 390	-	-2 882 403	-	-171 987	
<b>Total</b>	<b>7 812 761</b>	<b>-</b>	<b>8 097 646</b>	<b>-</b>	<b>-284 885</b>	<b>-4%</b>

## Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	2 800 817	36%	2 698 609	33%	102 208	4%
Automobile	1 502 487		1 451 453		51 034	
Habitation	642 227		618 670		23 557	
Autres	656 103		628 486		27 617	
Épargne/Retraite	3 364 482	43%	3 763 603	47%	-399 121	-11%
Support en euros	2 198 762		2 328 780		-130 018	
Support en UC	1 056 609		1 309 972		-253 363	
Autres	109 111		124 851		-15 740	
Santé/Prévoyance	1 647 463	21%	1 635 434	20%	12 029	1%
Santé	1 501 905		1 513 268		-11 363	
Prévoyance	145 558		122 166		23 392	
<b>Total</b>	<b>7 812 761</b>	<b>100%</b>	<b>8 097 646</b>	<b>100%</b>	<b>-284 885</b>	<b>-4%</b>

## NOTE 7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022
Produits sur cessions d'actifs	3 228	1 514
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	1 213	1 139
Autres produits exceptionnels	9 144	36 399
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>13 585</b>	<b>39 052</b>
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-30	-450
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-1 189	-11 606
Autres charges exceptionnelles	-13 911	-6 248
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-15 130</b>	<b>-18 304</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 545</b>	<b>20 749</b>

## NOTE 8 PRESENTATION SECTORIELLE

Le résultat sectoriel est présenté après élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs concernés. La création

d'une ligne distincte « Opérations intersectorielles » n'est pas nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du groupe.

## Compte de technique de l'assurance non-vie

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 419 873	-590 207	3 829 665
Primes émises	7 437 649	-707 619	6 730 030
Variation des primes non acquises	-3 017 776	117 411	-2 900 365
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	173 495	-	173 495
Autres produits techniques	83 677	-	83 677
Charges des sinistres	-3 770 107	541 488	-3 228 619
Prestations et frais payés	-3 544 694	541 488	-3 003 206
Charges des provisions pour sinistres	-225 413	-	-225 413
Charges des autres provisions techniques	98 139	-53 263	44 876
Participation aux résultats	-5 106	-	-5 106
Frais d'acquisition et d'administration	-807 139	71 525	-735 615
Frais d'acquisition	-477 046	-	-477 046
Frais d'administration	-330 093	-	-330 093
Commissions reçues des réassureurs	-	71 525	71 525
Autres charges techniques non-vie	-132 039	-	-132 039
Variation de la provision pour égalisation	4 643	-	4 643
<b>Résultat technique de l'assurance non-vie</b>	<b>65 435</b>	<b>-30 458</b>	<b>34 977</b>
Participation des salariés*	-27 955	-	-27 955
Produits nets des placements hors part du compte technique	-37 058	-	-37 058
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>422</b>	<b>-30 458</b>	<b>-30 036</b>

\* Y compris charges d'intéressement.

(en milliers d'euros)	30 juin 2022		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 311 068	-468 890	3 842 178
Primes émises	7 159 769	-576 314	6 583 455
Variation des primes non acquises	-2 848 702	107 424	-2 741 277
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	112 421	-	112 421
Autres produits techniques	67 663	-	67 663
Charges des sinistres	-3 852 640	305 929	-3 546 711
Prestations et frais payés	-3 384 691	305 929	-3 078 761
Charges des provisions pour sinistres	-467 950	-	-467 950
Charges des autres provisions techniques	-47 699	302 252	254 553
Participation aux résultats	-727	-	-727
Frais d'acquisition et d'administration	-730 485	65 964	-664 521
Frais d'acquisition	-416 867	-	-416 867
Frais d'administration	-313 618	-	-313 618
Commissions reçues des réassureurs	-	65 964	65 964
Autres charges techniques non-vie	-130 954	-	-130 954
Variation de la provision pour égalisation	7 947	-	7 947
<b>Résultat technique de l'assurance non-vie</b>	<b>-263 407</b>	<b>205 256</b>	<b>-58 152</b>
Participation des salariés*	-27 885	-	-27 885
Produits nets des placements hors part du compte technique	17 898	-	17 898
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-273 395</b>	<b>205 256</b>	<b>-68 139</b>

\* Y compris charges d'intéressement.

Compte de technique de l'assurance vie

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	3 392 888	-12 103	3 380 785
Part du compte technique dans les produits nets des placements	310 254	-	310 254
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - plus-values)	1 942 746	-	1 942 746
Autres produits techniques	118 507	-	118 507
Charges des sinistres	-4 262 743	3 850	-4 258 893
Prestations et frais payés	-4 182 766	3 850	-4 178 916
Charges des provisions pour sinistres	-79 977	-	-79 977
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	-152 296	1 799	-150 497
Provisions d'assurance-vie	1 135 405	1 799	1 137 205
Provisions en UC	-1 286 680	-	-1 286 680
Provisions pour égalisation vie	-23	-	-23
Autres provisions techniques	-999	-0	-999
Participation aux résultats	-532 454	988	-531 466
Frais d'acquisition et d'administration	-376 884	1 024	-375 860
Frais d'acquisition	-164 453	-	-164 453
Frais d'administration	-212 432	-	-212 432
Commissions reçues des réassureurs	-	1 024	1 024
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - moins-values)	-407 552	-	-407 552
Autres charges techniques	-32 188	-	-32 188
<b>Résultat technique de l'assurance-vie</b>	<b>278</b>	<b>-4 442</b>	<b>-4 164</b>
Participation des salariés*	-7 011	-	-7 011
Produits nets des placements hors part du compte technique	47 206	-	47 206
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>40 473</b>	<b>-4 442</b>	<b>36 031</b>

\* Y compris charges d'intéressement.

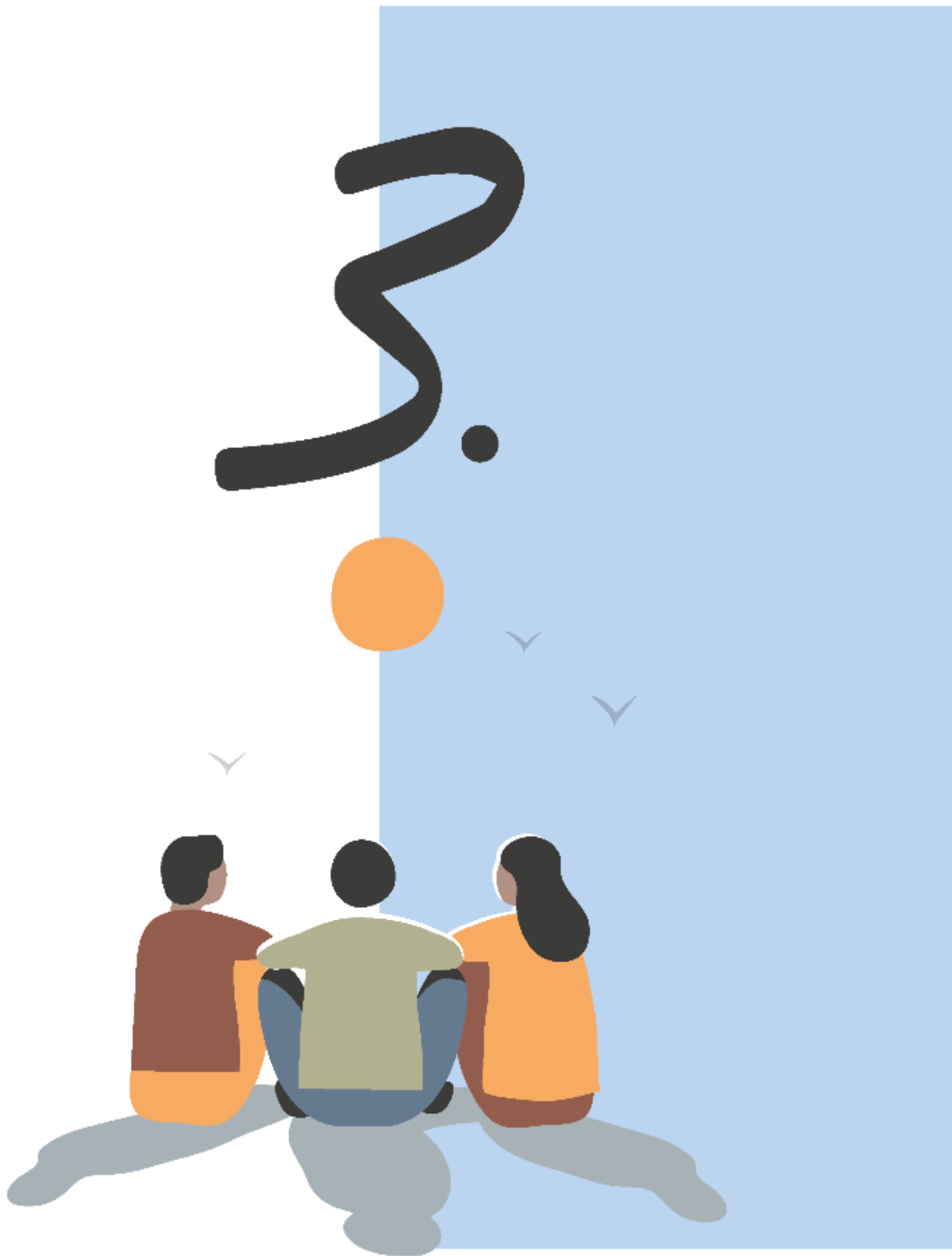
(en milliers d'euros)	30 juin 2022		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	3 786 578	-12 462	3 774 116
Part du compte technique dans les produits nets des placements	23 586	-	23 586
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - plus-values)	292 028	-	292 028
Autres produits techniques	108 149	-	108 149
Charges des sinistres	-3 762 316	2 594	-3 759 723
Prestations et frais payés	-3 708 145	2 594	-3 705 552
Charges des provisions pour sinistres	-54 171	-	-54 171
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	4 130 675	1 252	4 131 927
Provisions d'assurance-vie	1 272 855	1 252	1 274 106
Provisions en UC	2 856 279	-	2 856 279
Provisions pour égalisation vie	-13	-	-13
Autres provisions techniques	1 555	-	1 555
Participation aux résultats	-201 295	715	-200 579
Frais d'acquisition et d'administration	-297 893	1 294	-296 599
Frais d'acquisition	-159 239	-	-159 239
Frais d'administration	-138 654	-	-138 654
Commissions reçues des réassureurs	-	1 294	1 294
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - moins-values)	-4 012 851	-	-4 012 851
Autres charges techniques	-89 013	-	-89 013
<b>Résultat technique de l'assurance-vie</b>	<b>-22 352</b>	<b>-6 606</b>	<b>-28 958</b>
Participation des salariés*	-7 601	-	-7 601
Produits nets des placements hors part du compte technique	127 947	-	127 947
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>97 994</b>	<b>-6 606</b>	<b>91 388</b>

\* Y compris charges d'intéressement.

## Compte d'exploitation des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Chiffre d'affaires	221 666	231 152
Autres produits d'exploitation	1 408	559
Achats consommés	-139 830	-144 719
Charges de personnel*	-54 102	-48 607
Autres charges d'exploitation	-11 236	-9 324
<b>Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)</b>	<b>17 905</b>	<b>29 061</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>35 405</b>	<b>12 028</b>
Élimination des opérations intersectorielles	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>53 309</b>	<b>41 088</b>

\* Y compris participation et intéressement salariés.





RAPPORT  
D'EXAMEN LIMITE  
DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR  
LES ETATS  
COMPTABLES  
COMBINES

---

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS  
COMPTABLES COMBINES

AEMA GROUPE

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle  
Siège Social 17 - 21 Place Etienne Pernet 75015 PARIS  
RCS Paris – 493 754 261

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Au Conseil d'Administration de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle AEMA GROUPE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la SGAM AEMA GROUPE et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des états comptables combinés d'AEMA GROUPE relatifs à la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états comptables combinés ont été établis sous la responsabilité de la direction et, n'étant pas destinés à être adressés aux membres, n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états comptables combinés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les états comptables combinés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des états comptables combinés avec les principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans les notes annexes aux états comptables combinés.

Niort et Paris La Défense, le 28 septembre 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS

GROUPE Y Audit

Olivier LECLERC

Maxime SIMOEN

Christophe MALÉCOT





*aéma*  
G R O U P E

GROUPE  
MUTUALISTE  
DE PROTECTION

AÉSIO  
MUTUELLE

MACIF

abeille  
ASSURANCES

ofi invest

#### AÉMA GROUPE

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (Sgam),  
Entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social se situe  
17-21, place Étienne-Pernet - 75015 Paris,  
Immatriculée au RCS Paris sous le numéro 493 754 261.